

FONDATION ENTREPRENDRE

32, rue du Faubourg Poissonnière

75010 PARIS

SIREN : 538 678 277

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

En application de l'article L. 612-1 du code de commerce

COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021



FONDATION ENTREPRENDRE

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration le 4 avril 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Entreprendre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, les associations et les fondations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises, des associations et des fondations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.



C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les chapitres 2 et 3 de l'Annexe exposent les méthodes comptables appliquées pour l'arrêté des comptes. Nos travaux ont consisté à en vérifier la conformité pour la prise en compte de la séparation des exercices et la reconnaissance des produits.

La note 3.2 de l'Annexe décrit la méthode de valorisation des titres de la SCI La Filature et créances rattachées. Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère raisonnable des estimations retenues.

La note 3.5.4 de l'Annexe détaille les fonds dédiés portés au passif du bilan. Nos travaux ont consisté à vérifier que ces montants correspondent bien aux fonds affectés restants à engager en fin d'exercice.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du directeur général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le

cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la

convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 mars 2022

Le commissaire aux comptes
Saint-Germain Audit



Dimitri Villiers-Moriamé
Directeur Général

FONDATION ENTREPRENDRE

COMPTES SOCIAUX 2021

CHAPITRE 1 – Présentation et faits marquants	6
1.1 Présentation de la Fondation	6
1.2 L’année 2021	6
CHAPITRE 2 – Principes, règles et méthodes comptables	6
2.1 Règles générales	6
Chapitre 3 : Éléments de compréhension du bilan.....	7
3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles	7
3.2 Immobilisations financières - Titres de participation et créances rattachées.....	8
3.3 Créances	9
3.4 Disponibilités et valeurs mobilières de placement	10
3.5 Fonds propres de la Fondation Entreprendre.....	10
Chapitre 4 – Éléments de compréhension du compte de résultat.....	12
4.1 Vente de prestations de service	12
4.2 Ventilation des ressources provenant de la générosité du public, des legs, des donations ...	12
4.3 Subvention	13
4.4 Produits financiers.....	13
4.5 Charges d’exploitation.....	13
Chapitre 5 – Autres informations.....	14
5.1 Engagements donnés et reçus hors bilan	14
5.2 Rémunérations alloués aux membres du conseil d’administration	14
5.3 Ventilation des éléments liés à l’activité des fondations abritées	15
5.4 Transactions avec contrepartie	16
Chapitre 6 – Compte de résultat par origine et destination	16
6.1 Tableau de passage.....	17
6.2 CROD – Comptes de résultat par origine et destination	18
6.3 Commentaires sur les ressources.....	18
6.4 Commentaire sur les emplois.....	19
Chapitre 7 - Compte d’emploi annuel des ressources collectées auprès du public	20
7.1 Principes, règles et méthodes d’établissement.....	20

BILAN – FONDATION ENTREPRENDRE 2021

ACTIF	2021			2020
	Brut	Amortissements et dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Donations temporaires d'usufruit	600 000	600 000	-	200 000
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	23 641	15 268	8 374	10 921
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-	-	-
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	2 700 000	1 565 192	1 134 808	1 463 327
Créances PART SCI La Filature	1 745 481	-	1 745 481	1 691 236
Autres	28 600	-	28 600	-
TOTAL I	5 097 722	2 180 460	2 917 263	3 365 484
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	312 324	-	312 324	202 003
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement	10 981 491	-	10 981 491	9 220 032
Instrument de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	2 401 933	-	2 401 933	3 957 965
Charges constatées d'avance	5 490	-	5 490	13 592
TOTAL II	13 701 239	-	13 701 239	13 393 592
Frais d'émission des emprunts (III)				-
Primes de remboursements des emprunts (IV)				-
Ecart de conversion Actif (V)				-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	18 798 961	2 180 460	16 618 502	16 759 075

BILAN – FONDATION ENTREPRENDRE 2021 – suite

PASSIF	2021	2020
	NET	NET
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	13 822 277	13 343 693
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>	-	-
<i>Fonds propres complémentaires</i>	-	-
Ecart de réévaluation		
Réserves	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>	-	-
Autres	-	-
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	63 349	478 584
Situation nette (sous-total)	13 885 626	13 822 277
<i>Fonds propres consommables</i>	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
TOTAL I	13 885 626	13 822 277
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	200 000
Fonds dédiés	808 175	707 376
TOTAL II	808 175	907 376
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL III	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs ou comptes rattachés	207 860	119 069
Autres dettes	1 706 840	1 757 948
Instruments de trésorerie	-	165
Produits constatés d'avance	10 000	152 240
TOTAL IV	1 924 700	2 029 422
Ecart de conversation Passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	16 618 502	16 759 075

COMPTE DE RESULTAT – FONDATION ENTREPRENDRE 2021

COMPTE DE RESULTAT	2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services	-	-
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	59 859	28 908
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	58 000	-
Versement des fondateurs ou consommation de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	4 080 295	4 350 308
Mécénats	888 240	604 000
Legs, donations et assurances-vies		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert de charges	9 733	-
Utilisation des fonds dédiés	1 045 660	1 478 075
Autres produits	3 401	80 000
TOTAL I	6 145 188	6 541 291
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	5 644	2 867
Variation de stock	-	-
Autres achats et charges externes	785 773	547 008
<i>Aides financières</i>	3 231 615	3 818 460
Impôts, taxes et versements assimilés	47 526	38 793
Salaires et traitements	528 707	446 161
Charges sociales	237 628	200 050
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	332 259	215 441
Dotations aux provisions	-	-
<i>Reports en fonds dédiés</i>	1 146 459	939 167
Autres charges	2 373	-
TOTAL II	6 317 983	6 207 947
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 172 795	333 344
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation	54 245	49 502
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	182 705	99 108
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL III	236 950	148 610
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	805	8 992
TOTAL IV	805	8 992
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	236 145	139 618
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	63 349	472 963
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	5 622
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-
TOTAL V	-	5 622
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	-	-
TOTAL VI	-	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-	5 622
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
TOTAL DE PRODUITS (I+II+V)	6 382 138	6 695 523
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	6 318 788	6 216 939
EXCEDENT OU DEFICIT	63 349	478 583

CHAPITRE 1 – Présentation et faits marquants

1.1 Présentation de la Fondation

La Fondation Entreprendre agit depuis 2008 en faveur de la cause entrepreneuriale.

Reconnue d'utilité publique en 2011, elle soutient et accompagne les organismes associatifs pour leur permettre de croître, d'essaimer et de se professionnaliser.

Abritante depuis 2015, elle développe le pôle des Fondations abritées pour les familles et personnes qui souhaitent donner corps à un projet philanthropique.

1.2 L'année 2021

2021 a encore été une année particulière, marquée, par l'incertitude du Covid, mais aussi par l'envie farouche de rebondir. A la Fondation Entreprendre, cette année a représenté une étape importante de son développement car il a fallu ancrer les modes d'intervention décidés en 2020 au service de l'entrepreneuriat dont la société a besoin et commencer à déployer de nouvelles manières d'opérer pour renforcer sa capacité d'impact.

En 2021, la Fondation Entreprendre a déployé pleinement ses 3 nouveaux modes d'action que sont **Le LAB** - production de connaissances - **La Réponse collective** - programme mené avec une alliance de financeurs et d'associations- et **l'Accélérateur** - soutien structurel aux associations-.

Trois exemples pour illustrer cette année :

- Le programme Intrépides sur l'entrepreneuriat des + de 45 ans (Le lab) a donné lieu à un précis reposant sur l'étude de l'accompagnement spécifique pour ce public piloté par les associations Initiative France et Tous tes possibles pendant 6 mois englobant 36 entrepreneurs. A l'issue du parcours, 96 % des entrepreneur.e.s déclarent être en bonne voie pour concrétiser leur projet entrepreneurial.
- La Fondation a structuré un collectif composé de mécènes, de porteurs de projets et d'experts autour du Programme Entreprendre la Ruralité (la Réponse collective). A l'issue de cette première phase du programme sur trois ans, un manifeste sur la vision partagée d'entrepreneuriat de territoires a été élaboré. Les phases deux et trois permettront aux projets d'émerger sur les territoires.
- L'accélérateur soutient désormais 9 associations. Ce programme destiné à financer la structuration des associations à potentiel a permis notamment pour l'une d'entre elles, Time2Start de bénéficier d'un diagnostic permettant d'identifier les principaux enjeux et défis à relever pour lui permettre de changer d'échelle et intensifier son action auprès des entrepreneurs issus des quartiers populaires.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan net avant répartition de l'exercice clos est 16 698.502 euros. Le compte de résultat de l'exercice, présenté, sous forme de liste, dégage un résultat de 63 349 euros.

Les notes ou tableaux ci-après, incluant le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte d'Emploi des Ressources (CER) font partie intégrante des comptes annuels.

CHAPITRE 2 – Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice, y compris l'annexe, ont été établis conformément aux dispositions du nouveau règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'annexe est établie conformément aux dispositions de la section 3 du chapitre III du titre VIII du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général sous réserves des dispositions particulières.

Les contributions de chacune des fondations abritées sous égide de la Fondation Entreprendre sont individualisées dans les comptes de bilan et de résultat de cette dernière grâce à la comptabilité analytique.

La Fondation Entreprendre abrite au 31 décembre 2020, 10 fondations : la Fondation Etoile, la Fondation Tocqueville, la Fondation Palatine des ETI Mécènes Ensemble, la Fondation Arezki IDJEROUIDENE, la Fondation Territoriale Grand Littoral Côte d'Opale, la Fondation Ecole M, la Fondation SIPAREX, la Fondation Jérôme Gayet, la Fondation de l'Engagement et la Fondation &+.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable général dans le respect du principe de prudence et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Chapitre 3 : Eléments de compréhension du bilan

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent l'inscription à l'actif de donations temporaires d'usufruits reçues par la Fondation Entreprendre.

Ces donations sont enregistrées à hauteur de la valeur inscrite dans les actes notariés avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». Elles sont amorties linéairement sur la durée de l'usufruit, en l'occurrence trois ans.

Pour l'année 2021, les produits perçus de la donation temporaire d'usufruit en faveur de la Fondation Entreprendre sont de 199 837,89 €.

DETAIL DTU :

- 6 749 actions de la société FIL –AIDE 2 (évaluation des titres compte tenu de la durée par acte notarié)
- 1^{er} janvier 2019 – 31 décembre 2021
- Date de signature : 21 décembre 2018

3.1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles correspondent aux éléments identifiables du patrimoine contrôlés par la Fondation Entreprendre et procurant des avantages économiques futurs. Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, soit au prix d'achat augmenté des coûts directement engagés pour mettre l'actif en état d'utilisation.

Les amortissements définis comme des biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire.

Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Variation des immobilisations incorporelles et corporelles

En euros	Valeur brute au 01/01/2021	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2021
Donation Temporaire d'usufruit	600 000,00	-	-	600 000,00
Matériel de bureau et informatique	22 447,42	1 194,00	-	23 641,42
Immobilisation en cours	-	-	-	-
TOTAL	622 447	1 194	-	623 641

Variation des amortissements

EN EUROS	Cumul au 01/01/2021	Dotations	Reprises	Cumul au 31/12/2021
Amortissement DTU	400 000	200 000	-	600 000
Amort. Matériel de bureau	11 527	3 741	-	15 268
TOTAL		203 741	-	615 268

3.2 Immobilisations financières - Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont enregistrés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'inventaire retenue correspond à la quote-part de situation nette détenue par la Fondation Entreprendre.

Les avances de fonds de la Fondation Entreprendre à sa filiale sont comptabilisées en immobilisations financières.

Variation des immobilisations financières

En euros	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Créances Part SCI la FILATURE	1 641 734	49 502	-	1 691 236
Créances participations intérêts courus	49 502	54 245	49 502	54 245
TOTAL	1 691 236	103 747	49 502	1 745 481

Tableau des filiales et participations

Le portefeuille est constitué des titres de la SCI la FILATURE ENTPRENDRE.

En euros

Capital social	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		
			brute	nette	
2 700 100	-	1 565 192	99,99%	2 700 000	1 134 808
Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	
1 691 236	-	153 426	-	328 519	-

Aucun dividende n'a été versé sur l'exercice.

La Fondation Entreprendre intègre dans ses comptes, une provision correspondant au résultat de la SCI La Filature dont elle détient 99,9 % des parts qui s'élève pour l'année 2021 à 329 K€. Cette provision est en augmentation de 117 K€ par rapport à 2020.

En 2021, des travaux de réaménagement ont été menés à la Filature afin de faire évoluer son modèle économique. De fait, entre les périodes de télétravail obligatoires, et de travaux en 2021, peu de salles ont été louées au cours de l'année. Le « réenchancement » de la Filature a eu pour conséquence la compabilisation d'une moins value importante de l'actif immobilier dans les comptes de la SCI.

Variation de la dotation pour dépréciation pour le résultat de la SCI.

En euros	Cumul au 01/01/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Dotation pour dépréciation pour immobilisation financière	1 236 673	328 519	-	1 565 192
TOTAL	1 236 673	328 519	-	1 565 192

La rubrique Autre correspond à une caution versée pour la location de bureau pendant les travaux de la SCI. La caution a été intégralement remboursée en février 2022.

3.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

En euros

Créances rattachées à des participations	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts (1)	1 745 481	-	1 745 481
Autres créances immobilisées	-	-	-
TOTAL	1 745 481	-	1 745 481
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Usagers (2)	126 965	126 965	-
Personnel et charges sociales à récupérer	2 814	2 814	-
Etats et autres collectivités publiques	-	-	-
Débiteurs divers	182 546	182 546	-
Charges constatées d'avance	5 490	5 490	-
TOTAL	317 815	317 815	1 745 481

(1) Il s'agit d'un compte courant mis à disposition de la SCI la Filature – siège de la Fondation Entreprendre.

(2) Ce sont principalement des chèques reçus en 2022 datés de 2021 et encaissés au mois de janvier 2022 ou bien des montants conventionnellement rattachables à 2021 reçus en 2022 ainsi que des factures émises pour la gestion des Fondations abritées et non encaissées.

Les dons sont enregistrés sur la base de leur encaissement. Toutefois les dons datés d'avant la clôture et reçus après celle-ci sont comptabilisés sur l'exercice pour tenir compte des délais postaux et administratifs ; ils sont inscrits en créances au bilan. Ils font l'objet d'un reçu fiscal au titre de l'exercice clos. La Fondation n'accepte plus de dons datés de l'année 2021 après le 20 janvier 2022.

3.4 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités détenues par la Fondation Entreprendre se composent de comptes courants et de comptes sur livrets.

Les valeurs mobilières de placement sont pour l'essentiel constituées d'obligations, de valeurs monétaires et d'actions. Elles figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) majorées le cas échéant des intérêts courus et / ou capitalisés. La dépréciation éventuelle est déterminée par comparaison entre la valeur d'acquisition et le dernier prix de marché connu à la clôture des comptes.

Etat des VMP

Aucune moins-value n'a été comptabilisée au 31/12/2021.

En euros	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Provisions	Net	Net
Dépôts et comptes à terme	4 206 720		4 206 720	2 506 921
Contrat de capitalisation	4 043 142	-	4 043 142	4 003 111
OPCVM actions	1 046 669	-	1 046 669	1 089 972
Obligations et OPCVM d'obligations	1 684 959	-	1 684 959	1 620 028
TOTAL	10 981 491	-	10 981 491	9 220 032

Disponibilités

Ce sont essentiellement les soldes des comptes bancaires de la Fondation et des Fondations abritées.

	31/12/2021	31/12/2020
Comptes courant bancaires (1)	2 400 528	3 956 561
Comptes sur livret	1 404	937
Intérêts courus	1	467
TOTAL	2 401 933	3 957 965

1) Dont 1 033 205.68 euros pour les Fondations abritées au 31/12/2021.

3.5 Fonds propres de la Fondation Entreprendre

3.5.1 Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION		A la clôture de l'exercice
	MONTANT	MONTANT	Dont générosité du public	MONTANT	Dont générosité du public	MONTANT	Dont générosité du public	MONTANT
Dotations non consommables	3 500 000	-	-	-	-	-	-	3 500 000
Fonds propres sans droit de reprise	9 843 692	478 584	478 584	-	-	-	-	10 322 276
Fonds associatifs avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-
Excédent / déficit	478 584	-	-	63 349	-	478 584	478 584	63 349
Fonds dédiés	707 376	-	-	1 146 459	-	1 045 659	-	808 176
TOTAL	14 529 652	478 584	478 584	1 209 808	-	1 524 243	478 584	14 693 801

La dotation initiale de 3,5 millions comprend pour 2,7 millions, les parts de la SCI La Filature Entreprendre, siège de la Fondation (paragraphe 3.2).

Le conseil d'administration de la Fondation entreprendre a voté en 2018 la mise en réserve de trois ans de missions sociales et 1.5 an de frais de fonctionnement afin d'honorer ses engagements sur la durée des conventionnements.

3.5.2 Fonds propres des fondations abritées

Les fondations abritées par la Fondation Entreprendre sont des fondations de flux.

3.5.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à la date de signature de l'acte de donation temporaire dans le compte d'immobilisations incorporelles avec comme contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

En euros	SOLDE OUVERTURE DE L'EXERCICE	APPORT	DIMINUTION	SOLDE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Fonds reportés liés aux legs et donations	200 000	-	200 000	-

3.5.4 Suivi des fonds dédiés aux programmes de la Fondation Entreprendre et des fondations abritées

Lorsque les dons reçus sont expressément affectés à un programme de la Fondation ou pour une fondation abritée, la Fondation utilise le procédé des fonds dédiés.

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Lorsque la ou les missions assignées par les fondateurs d'une fondation abritée ont un objet plus restreint que celui de la fondation abritante, les missions réalisées par la fondation abritée sont assimilées à un projet défini et la partie des ressources qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à l'égard des fondateurs de la fondation abritée, est comptabilisée en charge « Reports en fonds dédiés des fondations abritées » avec pour contrepartie un passif « Fonds dédiés des fondations abritées ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés ».

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	A l'ouverture de l'exercice	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fds dédiés correspondant à de projets sans dépense au cours de deux derniers exercices
DTU	185 000	199 838	335 000	-	-	49 838	-
Fonds dédiés - DES ELLES	-	-	-	-	-	-	-
Fonds dédiés - LES ECLAIREURS	-	-	-	-	-	-	-
Fonds dédiés - Territoire	40 000	70 000	40 000	-	-	70 000	-
Fonds dédiés - Fondations abritées	482 376	876 621	670 659	-	-	688 338	-
TOTAL	707 376	1 146 459	1 045 659	-	-	808 175	-

3.6 Etat des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Emprunt et dettes financières divers	-	-	-
Dettes sur immo et comptes rattachés	-	-	-
TOTAL	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	106 295	106 295	-
Usagers avances reçues	-	-	-
Dettes relatives au personnel	101 565	101 565	-
Etats et autres collectivités publiques	-	-	-
Autres dettes (1)	1 706 840	1 706 840	-
Produits constatés d'avance (2)	10 000	10 000	-
TOTAL	1 924 700	1 924 700	-

(1) Les autres dettes recouvrent principalement des subventions attribuées par la Fondation Entreprendre ou les fondations abritées sur l'année 2021 et non encore payées au 31/12/2021 (cf infra Missions sociale paragraphe 4.3.1).

(2) Les produits constatés d'avance sont des dons reçus en toute fin d'année 2021 et dont le donateur a émis le souhait que les sommes reçues soient utilisées en 2022.

Chapitre 4 – Eléments de compréhension du compte de résultat

4.1 Vente de prestations de service

La Fondation entreprendre facture des frais de gestion aux fondations qu'elle abrite. Ces frais se montent pour l'année 2021 à 24 K€. Pour l'année 2021, la Fondation a refacturé à la SCI LA Filature, des loyers payés pendant les travaux de la Filature pour un montant de 36 K€.

4.2 Ventilation des ressources provenant de la générosité du public, des legs, des donations

Les dons constituent la principale ressource de la Fondation ce qui leur confère un caractère de produits d'exploitation et non un caractère exceptionnel.

Les dons versés en chèques datés de 2021 et reçus jusqu'au 20 janvier 2022 sont rattachés aux recettes de l'exercice 2021. Parallèlement, les reçus fiscaux sont remis aux donateurs au titre de l'année 2021.

Les dons reçus par la Fondation Entreprendre sur l'exercice s'élèvent 4 969 K€ et se décomposent de la façon suivante :

Répartition des dons

En K€	2021
DONS	3 119
MECENAT	888
COLLECTE PARTENARIALE	136
FONDACTIONS ABRITEES	826
TOTAL	4 969

4.3 Subvention

La Fondation Entreprendre ne bénéficie pas de subventions publiques pour ces actions. En revanche, elle a bénéficié d'une aide de l'Etat dans le cadre du recrutement d'une apprentie pour un montant total de 8 K€.

La Fondation Tocqueville a reçue pour 2021, 50 000 euros de subventions publiques.

4.4 Produits financiers

Nature des produits financiers

En K€	2021
INTERETS RECUS	0
PRODUITS NET SUR CESSIONS DE VMP	183
INTERETS COMPTE COURANT SCI	54
TOTAL	237

4.5 Charges d'exploitation

4.5.1 Les modes d'action

La Fondation Entreprendre est une fondation redistributrice. Son action s'articule autour de trois modes d'action :

- Programme « Le LAB » : Tous les ans un nouveau programme sur 1 an pour décrypter les enjeux, les évolutions et les grandes tendances, faire émerger des innovations ;
- Programme thématique multi-acteurs « La Réponse Collective » : Tous les ans un nouveau programme sur 3 ans pour permettre le développement de solutions efficaces et innovantes afin de répondre des enjeux entrepreneuriaux d'ampleur, en s'appuyant sur un collectif d'acteurs associatifs ;
- Programme d'accompagnement structurel d'associations à potentiel « L'Accélérateur » : Tous les ans une nouvelle promotion de 3 associations accompagnées pendant 3 ans afin de permettre le changement d'échelle de structures associatives à potentiel en apportant des financements structurels et des compétences et ainsi contribuer à renforcer l'écosystème associatif agissant en faveur de l'entrepreneuriat.

Au-delà des subventions, la Fondation apporte un accompagnement spécifique à chacune des structures qu'elles accompagnent soit en utilisant ses ressources propres ou en proposant des experts sur des sujets identifiés au préalable par l'équipe de la Fondation ou à l'issue d'un diagnostic.

Tableau des subventions

En K€	2021
LE LAB	105
LA REPONSE COLLECTIVE	493
ACCELERATEUR	1 645
Autres SUBVENTIONS	430
TOTAL	2 673

La rubrique Autres subventions intègre le versement de dons fléchés pour un total de 125 K€.

4.5.2 Personnel de la Fondation

L'effectif moyen sur l'exercice est de 8.12 salariés au 31/12/2021.

Il n'y a pas eu de recrutement sur l'année 2020.

4.5.3 Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires comptabilisé au titre des diligences liées à la mission de contrôle légal des comptes annuels par le commissaire aux comptes s'élève à 17.8 K€ sur l'exercice.

Chapitre 5 – Autres informations

5.1 Engagements donnés et reçus hors bilan

Si la Fondation prend des engagements pluri-annuels avec les associations qu'elle soutient, tous ses engagements sont soumis à une clause suspensive (la validation d'un bilan annuel par la direction de la Fondation par exemple).

Les charges de la période sont comptabilisées après engagement du CA et/ou levée des conditions suspensives suivant les procédures établies par le conseil d'administration de la Fondation. Les annuités futures correspondent à des engagements hors bilan.

Tableau des engagements hors bilan au 31/12/2021

LA REPONSE COLLECTIVE	707
ACCELERATEUR	2 525
TOTAL	3 232

Le total des engagements hors bilan est couvert par le niveau des fonds propres (paragraphe 3.5.1).

La dette à moins d'un an peut être estimée à 1 707 K€.

5.2 Rémunérations allouées aux membres du conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction. La Présidente, le Trésorier et le Secrétaire du bureau de la Fondation ne sont pas salariés.

Conformément aux statuts de la Fondation, des remboursements de frais peuvent être opérés.

Au 31 décembre 2021, ils se sont montés à 7 797.62 euros, et correspondent à des frais de mission (repas, hébergement, transport) réalisés dans le cadre de leur fonction.

Les contributions volontaires en nature concerne le travail de la Présidente, des membres du bureau, du conseil d'administration et des différents comités. Elles ne sont pas valorisées par la Fondation.

Pour l'année 2021, la Fondation Entreprendre a bénéficié d'un accompagnement pro-bono par une agence de communication pour un montant de 16 375 euros et d'une publication gracieuse dans le journal Hors les murs pour un montant de 9 100 euros. Il a été établi deux reçus fiscaux.

5.3 Ventilation des éléments liés à l'activité des fondations abritées

La Fondation Entreprendre accueille 10 fondations abritées : la Fondations Tocqueville, la Fondation Palatine des ETI, la Fondation Comité Grand Littoral, la Fondation Etoile, la Fondation Arezki Idjerouidene, la Fondation Ecole M, la Fondation Siparex, la Fondation &+ et la Fondation de l'engagement.

Les fondations abritées par la Fondation Entreprendre œuvrent dans des domaines autour de l'entrepreneuriat. Ce sont des fondations de flux qui s'engagent pour une durée minimale de trois ans.

Lorsque la ou les missions assignées par les fondateurs d'une fondation abritée ont un objet plus restreint que celui de la fondation abritante, les missions réalisées par la fondation abritée sont assimilées à un projet défini et en conséquence sont comptabilisés en « Report en fonds dédiés des fondations abritées » avec pour contrepartie un passif « Fonds dédiés des fondations abritées ».

En 2021, les fondations abritées ont financé et accompagné 20 associations au total. Tout au long de l'année, elles sont accompagnées par la Fondation Entreprendre lors de rencontres des fondations abritées, réunions qui leur permettent d'échanger sur leur problématique et de rencontrer des experts sur des sujets qui leur sont communs.

L'excédent dégagé par l'action des fondations abritées permet à ces dernières d'envisager l'année 2022 avec sérénité.

Suivi des mouvements de fonds des fondations abritées

	2021		2020	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
FONDATION ARESKI IDJROUIDENE	211	3 940	31 354	35 294
FONDATION ECOLE M	94 149	177 015	104 724	165 235
FONDATION ETOILE	121 033	248 214	214 122	280 766
FONDATION JEROME GAYET	27 265	200 460	30 067	145 680
FONDATION PALATINE DES ETI	1 164	6 366	165 943	172 309
FONDATION SIPAREX	124 028	398 794	84 853	228 375
FONDATION TERRITORIALE COTE D'OPALE	57	60	91 640	91 700
FONDATION &+	66 560	78 700	0	0
FONDATION TOCQUEVILLE	195 453	204 395	60 473	146 195
FONDATION DE L'ENGAGEMENT	40 739	41 056	0	0
EXCEDENT	688 338		482 376	
TOTAL	1 358 998	1 358 998	1 265 552	1 265 552

5.4 Transactions avec contrepartie

La Fondation n'a pas fourni lors de l'exercice 2021 de transactions avec contreparties.

Chapitre 6 – Compte de résultat par origine et destination

Le compte de résultat par origine et destination est établi conformément à l'art 432.-2 du règlement ANC 2019-06 du 5 décembre 2019 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

6.1 Tableau de passage

La Fondation Entreprendre établit un tableau de passage pour passer du CER au CROD. Toutes les écritures analytiques sont imputées directement en comptabilité.

Les coûts directs sont affectés à chacune de actions relatives aux rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement selon les différents axes et codifications créés dans la comptabilité analytique, pour l'ensemble des comptes de la Fondation.

Les charges de personnels font l'objet d'une répartition basée sur le poste du salarié. Il n'est pas fait de retraitement par tâche notamment pour l'activité liée aux Fondations abritées comptabilisées en frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement. La responsable de communication ainsi que son alternante sont comptabilisées en totalité en frais de fonctionnement.

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINIE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES				FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
											-
Achat de marchandises	918	2 602			331		1 793				4 726
Variation de stock											-
Autres achats et charges externes	178 932	236 894			56 762		308 389				780 977
Aides financières		3 230 977									3 230 977
Impôt, taxes et versement assimilés	11 832				10 434		25 260				47 526
Salaires et charges sociales	215 871				169 998		387 262				773 131
Charges sociales											-
Dotations aux amortissements et dépréciations		909			563		2 268	328 519			332 259
Dotations aux provisions											-
Reports en fonds dédiés									1 146 460		1 146 460
Autres charges					236		774				1 011
Charges financières							805				805
Charges exceptionnelles											-
Participations des salariés au résultat											-
Impôt sur les bénéfices											-
TOTAL	407 553	3 471 382	-	-	238 323	-	726 552	328 519	-	1 146 460	6 318 789

6.2 CROD – Comptes de résultat par origine et destination

PRODUITS	2021		2020		VARIATION
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 205 485	5 205 485	5 102 918	5 102 851	2%
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-	
1.2 Dons, legs, et mécénat					
- Dons manuels	3 880 457		4 150 470		-7%
- Legs, donations et assurance vie	199 838		199 838		
- Mécénat	888 240		604 000		47%
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	236 950		148 610		59%
2. PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	80 994	-	114 530	-	-29%
2.1 Cotisation avec contrepartie	-		-		
2.2 Parrainage des entreprises	-		-		
2.3 Contribution financière sans contrepartie	-		-		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	80 994	-	114 530	-	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	50 000	-	-	-	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	-	-	
5. UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 045 659	1 045 659	1 478 075	1 478 075	-29%
TOTAL	6 382 138	6 251 144	6 695 523	6 580 925	-5%
CHARGES PAR DESTINATION					
1. MISSIONS SOCIALES	3 878 935	3 828 935	4 169 786	4 170 146	-7%
1.1 Réalisées en France					
- Actions réalisées par l'organisme	407 553	357 553	239 822	239 822	
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	3 471 382	3 471 382	3 929 964	3 929 964	
1.2 Réalisées à l'étranger					
- Actions réalisées par l'organisme	-		-		
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-		-		
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	238 323	238 323	233 823	233 823	2%
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	238 323	238 323	233 823	233 823	
2.2 Frais de recherches d'autres ressources	-		-		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	726 552	645 558	662 046	776 576	10%
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	328 519	328 519	212 116	212 116	55%
5. IMPOTS SUR LES BENEFICES	-	-	-	-	
6. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 146 459	1 146 459	939 167	939 167	22%
TOTAL	6 318 788	6 187 795	6 216 939	6 102 341	2%
EXCEDENT OU DEFICIT	63 349	63 349	478 584	478 584	

6.3 Commentaires sur les ressources

Pour financer son action, la Fondation Entreprendre collecte des fonds auprès de personnes privées, ou entreprises. En 2021, la fondation Tocqueville a reçu 50 000 euros de subvention publique.

6.3.1. Autres produits liés à la générosité du public

Ce sont essentiellement les produits financiers de la Fondation Entreprendre, produits acquis avec des ressources issues de la générosité du public.

6.3.2 Autres produits non liés à la générosité du public

En 2021, les autres produits non liés à la générosité du public concernent les flux liés aux frais de gestion qui sont facturés aux fondations abritées ainsi que la prise en compte d'une facturation de la Fondation pour le compte de la SCI pour le paiement de loyer pendant le déménagement liés au travaux menés à la Filature.

6.3.3 Utilisation des fonds dédiés antérieurs

Sont comptabilisés au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés », les montants des charges d'exploitation comptabilisés dans l'exercice et affectés à la réalisation d'un projet défini (cf. paragraphe 3.5.4).

6.4 Commentaire sur les emplois

6.4.1 Missions sociales

Les projets portés par la Fondation sont exclusivement menés sur le territoire français. La Fondation agit selon trois modes d'actions :

- Le LAB
- La Réponse collective by FE
- L'accélérateur

Le montant du financement des projets correspond aux projets votés par le Conseil d'administration sur l'exercice 2021 ou des exercices antérieurs pour la part des budgets pouvant être engagée au cours de l'exercice 2021. Les conventions de chaque association précisent les conditions des levées suspensives qui permettent d'engager l'argent sur l'année.

Un programme comprend le versement de subventions ainsi que le coût de l'accompagnement proposé aux associations soutenues.

La mission de plaidoyer de la Fondation a été intégré dans le lab et notamment le soutien à Carenew pour le podcast « Changer la norme ».

L'action des fondations abritées est totalement intégré dans la mission sociale de la Fondation Entreprendre.

MISSION SOCIALE	2021
En K€	
LE LAB	156
L'ACCELERATEUR	554
LA REPONSE COLLECTIVE	1 650
ANCIENS PROGRAMMES	345
AUTRES MISSIONS SOCIALES	60
ACCOMPAGNEMENT	228
SOUS TOTAL FONDATION	2 993
FONDATIONS ABRITEES	670
ORGANISME RELAI	217
SOUS TOTAL FONDATIONS ABRITEES	887
TOTAL MISSION SOCIALE	3 879

Les missions sociales représentent 80% des emplois de l'exercice.

6.3.2 Frais de recherche de fonds

Cette rubrique regroupe toutes les dépenses liées à des campagnes ciblées d'appel aux dons et au traitement de ceux-ci.

Les frais de recherche de fonds représentent 5 % des emplois.

6.3.3 Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement et autres charges représentent 15 % des emplois de l'année. Les charges de communication, et les charges financières sont intégrées au frais de fonctionnement.

6.3.4 Report en fonds dédiés de l'exercice

Sont comptabilisées au débit du compte « Report de fonds dédiés », les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources affectées par les donateurs ou mécènes (cf. paragraphe 3.5.4).

Chapitre 7 - Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

7.1 Principes, règles et méthodes d'établissement

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément aux dispositions de la loi n°91 - 772 du 7 août 1991. Il reprend les informations énoncées dans le CROD (chapitre 6).

Il ne reprend que les ressources issues de la générosité du public et leur affectation par type de dépenses.

Les commentaires sont les mêmes que pour le CROD.

	2021	2020		2021	2020
EMPLOI PAR DESTINATION			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES					
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	357 553	239 822	1.2 Dons, legs, et mécénat		
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	3 471 382	3 929 964	- Dons manuels	3 880 457	4 150 470
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurance vie	199 838	199 838
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	- Mécénat	888 240	604 000
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	236 950	148 610
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	238 323	233 823			
2.2 Frais de recherches d'autres ressources	-	-			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	645 558	547 517			
TOTAL DES EMPLOIS	4 712 817	4 951 126	TOTAL DES RESSOURCES	5 205 485	5 102 918
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	328 519	212 116			
5. IMPOTS SUR LES BENEFICES					
			4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
			5. UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 045 659	1 478 075
6. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 146 459	939 167			
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	63 349	478 584	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	6 251 144	6 580 993	TOTAL	6 251 144	6 580 993

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2021	2020
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	707 376	1 246 284
(-) Utilisation	- 1 045 659	- 1 478 075
(+) Report	1 146 459	939 167
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	808 176	707 376

Tableau de variation des fonds issus de la Générosité du public

	2021	2020
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	13 803 914	13 336 250
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	63 349	478 584
(-) Investissement et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 8 374	- 10 921
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	13 858 889	13 803 914

Ce tableau met en évidence la politique de réserve mise en place par le conseil d'administration de la Fondation Entreprendre. Afin d'assurer ces engagements sur les années à venir et la mise en place de programmes pluri-annuels sur trois ans, le conseil d'administration de la Fondation Entreprendre souhaite que les réserves de la Fondation garantisse trois ans de missions sociales et un et demi de fonctionnement.

Tableau des contributions volontaires en nature (cf paragraphe 5.2)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2021	2020		2021	2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	-	-	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		-
Réalisées en France	-	-	Bénévolat	-	-
Réalisées à l'étranger	-	-	Prestations en nature	-	-
			Dons en nature	25 475	11 700,00
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-			
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	25 475	11 700,00			